



Commission de la jeunesse

3322 - Jeunesse - animateurs

Participation à l'animation jeunesse dans les territoires (ingénierie jeunesse)

Rapport n° CP/2013/722

Service gestionnaire :

Service de la jeunesse

Résumé :

Le rapport soumet à votre approbation l'aide financière qu'apporte le Département aux communautés de communes dans le cadre du renouvellement ou de la prolongation du contrat territorial pour la jeunesse.

Conformément à la décision de l'assemblée plénière du 10 décembre 2012, dans le cadre de renouvellement ou de nouveaux Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ), l'aide à l'ingénierie jeunesse est maintenue à hauteur de 10 000 €.

La communauté de communes de Benfeld et environs, signataire d'un CTJ pour la période 2010-2012, sollicite le renouvellement du CTJ pour la période 2013-2015.

La communauté de communes du Pays de la Zorn, signataire d'un CTJ pour la période 2011-2012, sollicite le renouvellement du CTJ pour la période 2013-2015.

Les communautés de communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach et Seltz-Delta de la Sauer ont signé un CTJ commun sur la période 2011-2012 et sollicitent la prolongation du CTJ d'un an jusqu'au 31 décembre 2013.

Au regard des nouvelles dispositions énoncées ci-dessus, ces communautés de communes pourront bénéficier d'une aide de 10 000 € par année au titre de l'ingénierie jeunesse pendant la durée du CTJ.

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31841	65-65734-33	290 000,00 €	95 750,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse 2013-2015 à conclure entre la communauté de communes de Benfeld et environs et le Département ;

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse 2013-2015 à conclure entre la communauté de communes du Pays de la Zorn et le Département ;

- approuve l'avenant au contrat territorial pour la jeunesse 2013 à conclure entre les communautés de communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach et Seltz-Delta de la Sauer et le Département;

- décide d'attribuer un montant total de 30 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse dans le cadre du renouvellement et de la prolongation de ces contrats territoriaux pour la jeunesse, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces deux CTJ et l'avenant.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL